



N°3

Septembre 2014



Créé en 2007 et financé dans le cadre du programme EFTLV, le réseau ELGPN (European Lifelong Guidance Policy Network) vise à soutenir le développement des politiques publiques en matière d'orientation de ses 31 pays membres. Le réseau collabore avec de nombreux organismes et réseaux nationaux, européens et internationaux comme l'OCDE, le CEDEFOP, Eurodesk et Euroguidance, notamment sur la description des systèmes nationaux d'orientation. Un kit de ressources a été créé à l'attention des décideurs et acteurs politiques afin de leur permettre de réfléchir aux structures d'orientation tout au long de la vie en s'inspirant des politiques ou des pratiques développées dans d'autres pays européens.

Euroguidance vous propose tous les trimestres de découvrir de façon synthétique les résumés issus de ce kit de ressource structuré en quatre axes : la compétence à s'orienter, l'accès aux services d'orientation, l'assurance qualité et la coordination et coopération entre les décideurs.

TROISIÈME AXE

Coordination et coopération

Même si les instances de concertation nationales, régionales et/ou locales favorisent le travail en commun d'acteurs issus de structures différentes, les services d'OTLV rencontrent des difficultés de coordination et de coopération dans la mise en œuvre des politiques d'orientation.

Problèmes d'organisation des politiques d'orientation

Une des volontés du conseil de l'Union Européenne est « d'encourager la coordination et la coopération des différents acteurs au niveau national, régional et local » ce qui implique de dépasser les problématiques de fragmentation rencontrés par la majeure partie des pays européens.

A terme, l'Union Européenne souhaite mettre en place un système cohérent et homogène qui permette

d'assurer un service de conseil en orientation dans une perspective de continuité tout au long de la vie.

Ainsi, il peut être intéressant de créer des partenariats à la fois au niveau national, régional et local : différents modèles peuvent être envisagés.

Par exemple :

- le niveau régional peut être un complément ou un appui pertinent au niveau national
- Le niveau régional peut être autonome tout en travaillant étroitement avec le niveau national

Le Cedefop a défini 10 propositions qui ont été prises en compte dans le cadre de la mise en place d'instance de concertation ou d'organisation nationale. Elles doivent être modulées en fonction du niveau de coopération et de coordination à partir duquel on raisonne.

Ces propositions insistent sur le besoin :

- d'établir un lien clair entre les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie et les stratégies d'employabilité,
- d'établir des définitions et une terminologie communes,
- d'être sélectif dans le choix des organismes,
- d'avoir des tâches et des rôles clairement définis,
- d'avoir un ou plusieurs fervents défenseurs ainsi qu'un solide engagement de tous les acteurs clés impliqués,
- d'établir clairement la relation avec le gouvernement,
- de disposer d'un secrétariat indépendant,
- d'éviter les dérives,
- d'être conscient des risques de conflit de rôles,
- de s'efforcer de travailler pour le bénéfice des usagers.



Coordination et coopération



Concernant leur organisation politique, elle repose sur :

- La communication, pouvant se traduire par des échanges d'informations et la recherche de coopération et coordination.
- La coopération entre les partenaires au sein de structures existantes.
- La coordination par la mise en place d'une structure ayant des pouvoirs opérationnels et un financement.

Questions auxquelles les politiques doivent répondre

Les instances de pilotage peuvent être catégorisées en :

- Instance de dialogue (les échanges d'informations entre l'ensemble des acteurs et la confrontation des points de vue sont favorisés)
- Instances de consultation (qui seraient le relais des initiatives politiques et gouvernementales)
- Instances de développement politique (qui auraient le pouvoir d'agir en matière d'orientation tout au long de la vie grâce à des initiatives et propositions de politiques concrètes)
- Instances de développement systémique (où les applications concrètes et pratiques en matière d'orientation seraient encouragées).

Au niveau de la composition des instances de concertation, de coopération et de coordination, les membres sont nommés par les principaux ministères et représentants d'organisation en charge des questions d'orientation.

Ces instances ont pour mission :

- l'amélioration de la communication en établissant un langage commun sur l'orientation et en facilitant la discussion sur les problèmes politiques,
- de favoriser la collaboration entre les différents organismes sur des projets communs,
- d'identifier les besoins des usagers en analysant, au préalable, les atouts et limites de l'offre actuelle,
- l'amélioration de la conception des services par le développement des normes et labels qualité,
- d'influencer les politiques en inscrivant les questions liées à l'orientation tout au long de la vie au cœur des politiques nationales de formation, d'emploi et d'inclusion sociale.

- de bénéficier d'une coopération internationale en faisant connaître notamment les bonnes pratiques et initiatives internationales et européennes.

Par ailleurs, il convient d'en définir le statut, le profil des acteurs impliqués, les ressources et les moyens alloués, les modalités de pilotage, de communication et les processus décisionnels qui doivent être instaurés.

Même si ces instances forment des partenariats efficaces et pertinents, elles peuvent parfois se retrouver confrontées à des différences de modes de fonctionnement entre secteurs.

Le développement d'instances au niveau local ou régional encourage la réflexion sur les articulations qu'il est nécessaire d'établir entre ces différents niveaux pour avoir une approche homogène sur les questions d'orientation.

Au niveau régional, 4 dimensions de coopération et de coordination sont identifiées : intra-régionale, interrégionale, transrégionale et transfrontalière.

Concernant la dimension transfrontalière, elle permet de tisser des liens entre des régions qui relèvent de différents pays. Le jumelage entre régions transfrontalières permet de renforcer la coopération et la coordination interrégionales dans le champ de l'orientation. Par ailleurs, pour les Régions autonomes administrativement et politiquement, l'approche interrégionale devient un réel facteur de coopération et de coordination pour l'orientation : elle permet des initiatives intéressantes, comme de mener des actions communes favorisant l'information sur les formations et les métiers, ce qui ouvre des perspectives de travail en commun.

Mesures politiques

L'organisation des instances de concertation est tributaire de différents paramètres, notamment le fonctionnement politique des pays.

Des outils de repère ont été conçus : ils aident à l'analyse de l'existant et sont un appui à la décision pour de futures actions.



Coordination et coopération



Ils se structurent selon trois thèmes :

- Le développement des politiques et systèmes d'orientation tout au long de la vie.
- Les instances de concertation et les types d'organisation des politiques d'orientation tout au long de la vie.
- Les domaines d'intervention des instances de concertation ou autre type d'organisation.

Implications pour les secteurs politiques

- Au niveau de l'enseignement scolaire, il est recommandé d'instaurer une réelle coopération entre les écoles et les acteurs extérieurs pour favoriser le développement des ressources et des expériences de formation à destination des élèves.
- Concernant la formation professionnelle, le déroulement des formations initiales et continues doit désormais prendre en compte les partenaires du secteur « emploi ». Ainsi, les étudiants sont sensibilisés et encouragés à faire appel à leurs prestations.
- Les établissements d'enseignement supérieur doivent développer leurs relations avec les prestataires d'orientation pour mieux préparer les étudiants à leur entrée dans le monde du travail.
- Les services d'orientation jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage et la formation professionnelle continue grâce à l'information sur l'offre de formation qu'ils dispensent.
- Les prestataires d'orientation doivent intervenir pleinement sur les questions d'emploi et soutenir le développement des compétences des individus pour une adaptation régulière aux évolutions du marché de l'emploi.
- La lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des individus doit être au cœur des préoccupations.
- Enfin, la pertinence de mettre en place une coordination et une coopération entre le niveau national et régional, selon des approches variées, est démontrée au travers de différentes études.

La coopération transfrontalière dans la région du lac de Constance

Cette région est composée de territoires qui relèvent à la fois de l'Autriche, la Suisse, l'Allemagne et la principauté du Liechtenstein. Ainsi, 30 organisations nationales, régionales et locales coopèrent entre elles sur les questions de l'éducation, l'emploi et l'économie. De plus, en tant que partenaire Eures, la région bénéficie pleinement des opportunités offertes par la coopération Européenne. La coopération transfrontalière et transrégionale favorise la mise en place de prestations innovantes en matière d'orientation, mais aussi d'actions en lien avec la mobilité et le marché de l'emploi.

Le pacte de Varmie-Mazurie pour le développement des services d'orientation professionnelle en Pologne

Conclu pour renforcer la coopération entre 58 institutions et organisations en charge des questions d'emploi, d'éducation et d'orientation, ce pacte est destiné à renforcer les services d'orientation professionnelle. Ainsi, une équipe chargée de l'information professionnelle, une équipe chargée de la formation et du développement professionnel, une équipe chargée de l'évaluation et une équipe chargée de la coordination et de la promotion sont amenées à travailler ensemble plusieurs fois par an sur les questions d'orientation.

Plateforme d'échanges pour l'orientation tout au long de la vie en Pologne

Développée par le ministère du travail et des politiques sociales, cette plateforme devait améliorer la coopération sur les activités nationales d'orientation en impliquant les principales institutions gouvernementales et non gouvernementales auprès des institutions et organismes responsables de l'orientation. Des réunions sont organisées : elles permettent de trouver des consensus autour de sujets importants mais aussi de favoriser les actions communes.



Réseau national des conseillers et des structures de conseil en orientation en Grèce (forum numérique IRIDA)

La communication entre les praticiens de l'orientation a été facilitée par la mise en place d'une plateforme numérique. Les praticiens sont répartis au niveau de l'enseignement secondaire, le service public de l'emploi, l'enseignement supérieur et les partenaires sociaux.

L'outil renforce :

- les échanges d'informations sur les questions liées à l'orientation
- la connaissance de chacun sur les missions des autres acteurs
- la possibilité de mener des actions communes

Recherche sur les besoins en orientation à travers l'Italie

Une enquête nationale, menée en 2009 au sein de l'ensemble des services d'orientation publics et privés, a permis de faire le point sur les besoins en orientation. Le contenu des prestations d'orientation proposées a été mis en regard avec les besoins des usagers. Ainsi, de nouvelles pistes de travail ont été mises en place pour définir les besoins en orientation de publics spécifiques.

L'orientation en Slovénie : de la mesure politique à la mise en œuvre

Une proposition intersectorielle sur les priorités de la politique d'orientation destinée au programme slovène du fonds social européen pour 2007 – 2013 a été définie par le groupe de travail sur l'orientation tout au long de la vie.

Une dynamique vers de nouveaux « projets » s'est alors enclenchée et on peut aujourd'hui noter des améliorations telles que la mise en place de services d'orientation au sein des établissements d'enseignement supérieur ou la création de nouveaux centres opérationnels au sein du réseau des services d'orientation.

INFO



Pour de plus amples informations sur les études de cas présentées dans ce kit de ressources, veuillez vous référer à la base de données du réseau ELGPN.

www.elgpn.eu

